

## LEDENON Championnat de France des Circuits

Date: 11 mai 2024

Sujet/Subject : DECISION N°4  
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS  
A/To : L'ESPACE BIENVENUE

Les commissaires sportifs, après avoir reçu un rapport du directeur de course, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor: Racetivity

N° & Pilote / No. & Driver : N°87 M. Jim PLA

Date & Heure de l'incident : 11/05/2024 à 14h55

Séance / Session : Course 1

Faits / Facts : Contact entre la voiture n°87 et la voiture 75

Référence / Offence : Art.17.9 du règlement sportif championnat de France FFSA GT 2024

Décision : Drive Through converti en 30 secondes + 4 points de comportement.

Raison de la décision : La voiture n°87 pousse la voiture n°75 à l'arrière. Cette dernière ne repart pas et abandonne.

Reçu par le concurrent (nom) : <i>Received by the competitor (sample)</i> <u>Franson GAGNEUX</u>	Date: <u>11/05/24</u>
Signature : 	Heure / Time : <u>17:32</u>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.  
Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

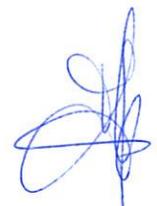
Mr. PASCOUAT René  
Président / Chairman  
Lic. 14181 FFSA



Mr. ARRIGHI Sylvain  
Membre  
Lic. 175703 FFSA



Mme RICHARD Marie.  
Membre  
Lic. FFSA H9602



Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage  
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board